

AVIS PUBLIC

PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE DRUMMOND
MUNICIPALITÉ DE WICKHAM

ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION

AUX PERSONNES INTÉRESSÉES PAR LE PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 2019-04-891 INTITULÉ « RÈGLEMENT CONCERNANT LES ENTENTES RELATIVES AUX TRAVAUX MUNICIPAUX »

AVIS PUBLIC est donné de ce qui suit :

Lors de la séance ordinaire du 4 mars 2019, le conseil municipal a adopté le projet de règlement numéro 2019-04-891 « **RÈGLEMENT CONCERNANT LES ENTENTES RELATIVES AUX TRAVAUX MUNICIPAUX** ».

Une assemblée publique de consultation aura lieu 1^{er} avril 2019 à compter de 19 h 45 à la salle du conseil du Centre communautaire située au 893 rue Moreau à Wickham, en conformité dispositions de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (R.L.R.Q., c. A-19.1).

QUE les objets de ce règlement sont :

- . d'assujettir la délivrance d'un permis de construction ou de lotissement ou d'un certificat d'autorisation ou d'occupation à la conclusion d'une entente entre le requérant et la Municipalité portant sur la réalisation de travaux relatifs aux infrastructures et aux équipements municipaux et sur la prise en charge ou le partage des coûts relatifs à ces travaux;
- . d'établir notamment la procédure, les modalités et les normes nécessaires pour la réalisation, la prise en charge et le partage des coûts entre le requérant, la Municipalité et, le cas échéant, les bénéficiaires des travaux;
- . de s'assurer que la Municipalité bénéficie de garanties suffisantes pour la réalisation des travaux et à s'assurer de la qualité ainsi que de la conformité de ceux-ci.

Qu'au cours de cette assemblée publique, la mairesse ou le maire suppléant ou le conseiller désigné par la mairesse ou le maire suppléant expliquera le projet de règlement ainsi que les conséquences de son adoption et entendra les personnes qui désirent s'exprimer à ce sujet.

QUE ce projet n'est pas susceptible d'approbation référendaire.

QUE ce projet de règlement est disponible pour consultation au bureau municipal durant nos heures ordinaires de bureau.

DONNÉ A WICKHAM CE HUITIÈME JOUR DU MOIS DE MARS 2019.

Réal Dulmaine
Directeur général et secrétaire-trésorier